

Compte-rendu du Conseil d'Ecole de l'école intercommunale de Recologne

11 mars 2022

Ouverture de la séance à 17h30.

- **Membres présents et participants non membres**

- Représentants des collectivités :

- M. T. Decosterd, Maire de Burgille ;

- Enseignants :

- Mmes F. Echenoz, S. Roy, A. Véronèse, C. Téton-Ségura, C. Gaulard ; C. Girardi (remplaçante) ;
- MM. D. Boillot, V. Chaib, J. Bourdon, J-Y. Duquet ;

- Représentants parents d'élèves liste 1 :

- Mmes A. Bacon, K. Receveur ;
- M. L. Lupinelli ;

- Représentants parents d'élèves liste 2 :

- Mmes H. Brutillot, C. Migeon, C. Vulin, E. Belle, V. Goulée, S. Petit, J. Lafôret-Ast ;

- Association de parents « les 5 doigts de la main » :

- Mme M. Mottin ;

- Agent de la CCVM :

- Mme L. Bourgeois, en charge du service scolaire ;

- Absences excusées :

- M. le vice-président de la CCVM en charge du scolaire et du périscolaire : M. Y. Beuraud,
- Enseignantes : Mmes S. Prétot, F. Da Silva, L. Ramée ;
- Directeur de l'accueil de loisirs : M. M. Manzoni ;

Secrétaire de séance : M. L. Lupinelli

Ordre du jour

- Approbation du précédent compte-rendu
- Perspectives pour la rentrée scolaire 2022/2023
- Budget, investissements et travaux
- Opérations et animations au sein de l'école

1 Approbation du précédent compte-rendu

M. Boillot demande à l'assistance si des remarques doivent être apportées sur le précédent compte-rendu du conseil de l'école.

Aucune remarque n'est émise, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 Sécurité et aspect sanitaire

2.1 Plan particulier de mise en sécurité (PPMS)

Un premier exercice de confinement s'est déroulé le 2 décembre 2021 avec pour thème : « l'attentat / intrusion ».

Un deuxième exercice de confinement aura lieu le 14 mars vers 10 heures. Le thème choisi cette fois est la « tempête ».

Dans le cadre de cet exercice, les volets et portes seront fermés pendant 30 mn et les élèves devront rester quelques minutes immobiles sous les tables.

Un travail en amont a été réalisé auprès des élèves afin de les y préparer.

Une deuxième alerte incendie s'est tenue le 7 mars 2022, avec pour point de rassemblement le city parc.

2.2 Protocole sanitaire

Un nouveau protocole sanitaire reçu le 11 mars 2022 sera appliqué à compter du 14 mars, permettant de passer du niveau 2 au niveau 1.

Rq : L'ensemble des nouvelles mesures sont en ligne sur le blog de l'école (<http://prim-recologne.ac-besancon.fr/>) depuis le 12 mars 2022.

M. Boillot tient à remercier l'ensemble des parents, enseignants et enfants pour le respect de l'application des différents protocoles qui se sont succédés jusqu'à ce jour.

2.3 Parking rue du Château

M. Boillot indique que le parking public à proximité de l'école et du château n'est pas la propriété des enseignants. Toutefois, il souhaiterait que les parents puissent privilégier le parking situé à côté du crédit agricole pour éviter des problèmes de stationnement.

Il attend une réponse de la Commune de Recologne sur la possibilité de libérer une partie des places du parking du Château.

Mme Laforêt-Ast demande combien de places seraient mises à disposition et suggère que ce soit les enseignants qui puissent être prioritaires quant à ces nouvelles places.

M. Boillot répond que ce n'est pas défini.

Mme Véronèse précise qu'en plus les enseignants sont relativement chargés le matin.

Mme Laforêt-Ast poursuit en indiquant que certains parents font un peu « n'importe quoi » en termes de stationnement pouvant se garer en plein milieu de la route et faire demi-tour ensuite juste devant l'accès au château comme dans un « drive ». Plutôt que d'emprunter la rue du château menant au lotissement situé en contrebas pour effectuer un demi-tour en toute sécurité.

3 Perspectives pour la rentrée scolaire 2022/2023

M. Boillot présente les chiffres des effectifs prévisionnels pour la rentrée scolaire 2022/2023.

A ce jour, cet effectif serait de 225 élèves contre 238 actuellement avec 38 CM2 qui partiront à l'issue de cette année scolaire contre 25 enfants qui rentreraient en petite section selon les prévisions des registres communaux.

Ceci impliquerait la fermeture d'une classe pour la rentrée scolaire prochaine. Pour garantir le maintien de cette classe, il conviendrait que l'effectif de l'école intercommunale de Recologne atteigne 245 élèves.

M. Boillot en profite pour remercier à ce titre les élus qui depuis 2 ans ont fait en sorte que le nombre de 10 classes ait pu être maintenu jusqu'à présent.

Les représentants des parents d'élèves (liste 2) demandent quelle classe serait concernée par cette fermeture ?

Mme Bourgeois indique qu'elle n'est pas en mesure d'apporter une réponse définitive par rapport à cela.

M. Decosterd abonde en précisant qu'il n'y a pas de fermeture de classe avérée.

Les représentants des parents d'élèves (liste 2) rebondissent toutefois en mentionnant une information parue dans la presse qui annonçait bien une fermeture de classe sur l'école intercommunale de Recologne.

Ils demandent quand cette décision sera connue au final.

Mme Bourgeois répond que celle-ci pourra être apportée début avril et que si la suppression d'une classe était confirmée, ce serait celle de Burgille qui serait impactée.

Le débat se poursuit ensuite sur la carte scolaire.

M. Decosterd mentionne qu'il ne souhaite pas que les enfants de Burgille aillent sur le groupe scolaire de Lantenne-Vertière.

M. Boillot informe qu'il a participé à une réunion avec les autres directeurs et directrices d'écoles concernés par la carte scolaire. Et il a été clairement dit que l'école intercommunale de Recologne n'était pas concernée par la refonte de cette carte scolaire à ce jour.

Un scénario envisagé est que les enfants de Villers-Buzon pourraient aller sur le groupe scolaire de Lantenne-Vertière.

Les modifications apportées à la carte scolaire seraient effectives à compter de la rentrée 2023.

M. Boillot revient sur les effectifs moyens prévisionnels pour la rentrée scolaire prochaine qui seraient de l'ordre de 24 à 25 élèves par classe.

La répartition par niveau, quant à elle, serait la suivante :

NIVEAU	NOMBRE D'ELEVES
PETITE SECTION	25 élèves
MOYENNE SECTION	28 élèves
GRANDE SECTION	17 élèves
CP	31 élèves
CE1	28 élèves
CE2	42 élèves
CM1	34 élèves
CM2	21 élèves

M. Boillot informe que les portes ouvertes vont de nouveau être proposées aux parents pour visiter les installations, avec un accueil des parents/enfants prévu en fin d'année scolaire.

Mme Bourgeois indique que les inscriptions auprès de la CCVM pourront se faire à partir du 28 mars prochain et que les admissions seront connues après les vacances de Pâques, en mai.

4 Budget, investissements et travaux

4.1 Budget par élèves

Pour 2022, le budget est réactualisé au 1^{er} septembre. Il est de 36 € / élèves et permet d'assurer les commandes de fournitures de la rentrée.

4.2 Budget sorties

Il est de 500 € par classe et il concerne les frais liés aux classes de découvertes, sorties cinéma, etc. avec un report possible tous les 2 ans. Ce budget sera ainsi remis à zéro à compter de septembre 2022.

4.3 Investissements

M. BOILLOT mentionne qu'il est toujours en attente de travaux concernant la clôture en bois. Un devis a semble-t-il été sollicité par la CCVM mais dont il n'a pas de retour à ce jour.

Mme Bourgeois indique qu'il va y avoir un renouvellement de toboggans et que l'école intercommunale de Recologne sera concernée pour remettre des installations neuves.

M. Boillot signale par ailleurs, qu'un toboggan a été condamné actuellement et que des travaux de réfection doivent être engagés.

Mme Bourgeois lui répond que les fournitures pour réaliser ces travaux ont été réceptionnées et qu'un agent de la CCVM va les réaliser prochainement.

M. Boillot fait part également de son souhait d'acquérir de nouveaux vélos pour les maternelles.

M. Lupinelli demande quel est le budget qui a été estimé ?

M. Boillot lui répond que ce n'est pas encore bien défini mais qu'un vélo coûte très cher, de l'ordre de 200 à 300 €, car il doit être agréé « éducation nationale ».

S'ensuit une demande de M. Boillot pour que les services techniques de la CCVM puissent faire un état annuel des travaux et entretiens à réaliser sur les locaux de l'école au vu des désordres qui ont pu être constatés : crépis qui tombe, infiltration d'eau.

Mme Bourgeois propose que cela puisse se faire cet été.

5 Opérations et animations au sein de l'école

5.1 Classe de découverte « domaine équestre de Chevillon » du 16 au 20 mai 2022

M. Boillot annonce que la réunion d'information auprès des parents d'élèves se tiendra avant les vacances de Pâques car le projet pédagogique n'est pas encore validé.

M. Lupinelli interroge M. Boillot sur les critères de choix des accompagnants au niveau des parents d'élèves et s'ils avaient d'ores et déjà été choisis.

M. Boillot confirme bien que les accompagnants sont déjà retenus et qu'ils ont été sollicités directement. Les choix se sont portés sur des personnes disponibles, qui ne travaillaient pas et qui avaient déjà participé à des sorties. De plus, ce sont des personnes en qui les enseignants ont confiance.

M. Lupinelli rétorque qu'il ne trouve pas cela équitable et qu'il aurait été plus juste et transparent de faire un appel à candidature auprès de l'ensemble des parents des classes concernées et que certains d'entre eux auraient sans doute été disposés à prendre des jours de congés pour accompagner.

Mme Bacon abonde en disant que certains parents attendaient d'être sollicités.

Mme Echenoz s'émeut de cette discussion et interpelle M. Boillot en lui indiquant que si l'organisation d'une classe de découverte suscitait autant de questions, elle arrêterait d'en organiser.

Dans le cas présent, c'est un projet qui demande un temps de préparation important, que ce ne sont pas des vacances et pour ce qui est des accompagnants, elle avait l'habitude de faire appel à la même personne depuis quelques années pour des raisons de confiance.

M. Lupinelli s'interroge de fait sur les possibilités de renouvellement de ces accompagnants et que la réponse apportée par Mme Echenoz est exagérée.

Mme Téton-Ségura affirme que enseignants sont libres de choisir les personnes dont ils souhaitent s'entourer et qu'il en va de même sur la manière de les solliciter. Les enseignants ne sont d'ailleurs pas tenus de prendre des parents comme accompagnants durant la semaine, juste pour les trajets en bus.

Mme Laforêt-Ast s'énerve en indiquant qu'au bout d'un moment, il fallait arrêter de s'interroger sur tout et faire confiance aux décisions des enseignants et que pour sa part elle comprenait cette liberté de choix de leur part et précise que les parents auraient pu se proposer auprès des enseignants de leur(s) enfant(s).

Mme Migeon compatit au désarroi des enseignants et s'inquiète du risque que certains ne veulent plus s'engager dans les projets de classes de découverte. Elle appelle à l'apaisement.

Mme Receveur demande s'il est possible de connaître ces accompagnateurs dans la mesure où ils sont retenus.

Les parents d'élèves de la liste 2 affirment qu'ils ne les connaissent pas.

M. Boillot ne souhaite pas divulguer les noms de ces accompagnants maintenant et que ces personnes seront connues en temps voulu lors de la réunion d'information prévue avant les prochaines vacances. Ces accompagnants seront également « briefés » quant à leur rôle durant ce voyage.

Il réitère le fait que les enseignants veulent des personnes de confiance, et en ce sens les choix qui ont été faits sont délibérés. L'objectif premier n'est pas de contenter les parents.

M. Lupinelli indique que le choix est arbitraire et non démocratique.

Mme Téton-Ségura répond que l'école n'est pas une démocratie.

M. Boillot conclut en mentionnant que ce débat ne devait pas accaparer toute la soirée et qu'il convenait de passer au point suivant.

5.2 Camion piscine

La CCVM a sollicité l'école intercommunale de Recologne concernant un projet pilote relatif à la familiarisation du milieu aquatique auprès d'un public scolaire.

Ainsi, un camion standard réaménagé en piscine (avec un bassin de 8m de long, 2m de large et 1,30m de hauteur) et disposant de toutes les commodités (vestiaires, chauffage, douches, etc.) va s'installer sur le parking du marché à compter de la mi-juin, pendant 3 semaines. Il viendra 1 semaine avant le début des séances pour des questions de logistique.

L'objectif étant que les élèves puissent découvrir une certaine aisance aquatique sans parler toutefois d'apprentissage de la natation. Le but est que si un enfant tombe dans une piscine, il soit en mesure de rejoindre le bord le plus rapidement possible.

Les niveaux concernés sont les classes de GS et CP.

Des petits groupes de 5 à 6 élèves par classe seront encadrés par un maître-nageur en présence de l'enseignant. Un enseignant remplaçant prendra en charge l'autre partie de classe pendant ce temps-là.

Il y aura des séances tous les jours pendant ces trois semaines à raison de 3 séances le matin et 2 l'après-midi.

Mme Petit demande s'il est plus intéressant de faire venir un tel camion que de se rendre dans une piscine.

M. Boillot lui répond qu'en l'état actuel, il éprouve des difficultés à trouver des créneaux auprès des piscines sur Besançon. De plus, cela nécessite d'avoir un nombre d'encadrants important. Enfin, le coût par classe et par an s'élevant à 1 000 €, le budget sortie serait complètement dédié à cette activité.

M. Decosterd, précise que le coût de ce projet pilote s'élève à 60 000 €.

Il indique que le prix d'achat pour ce type de camion oscille entre 700 000 et 800 000 € alors qu'en comparaison, la construction d'une piscine conventionnelle couverte est de l'ordre de 4 millions d'euros sans compter les coûts de fonctionnement autour de 300 000 €/an.

M. Boillot précise qu'il y aura une évaluation de cette opération (au début et à la fin) pour juger de l'efficacité de ce programme.

Lien pour plus d'informations : <https://www.youtube.com/watch?v=2jOBYJTEq3I>

5.3 Bilan et projets de l'association de parents « les 5 doigts de la main »

Mme Mottin fait le bilan des précédentes opérations de l'association et celles à venir :

- Vente de galettes : 44 galettes vendues pour 200 € récoltés ;
- Pâques : un bon de commande pour l'achat de chocolats et d'un livre va être transmis aux parents ;
- Fête des parents : la vente de rose ne sera pas reconduite cette année. A la place, seront proposés à la vente des bougies artisanales confectionnées en locale ainsi que du nougat. Une autre idée reste à définir notamment à l'attention des papas : des représentants de parents d'élèves suggèrent des chaussettes ou de la bière ;

Mme Mottin expose ensuite le projet d'organisation d'un bal de « promo » uniquement pour les CM2 qui se tiendrait le 3 juin à la salle des fêtes de Ruffey-le-Château entre 18h et 22h.

Pour l'heure, tout n'est pas arrêté, toutefois voici les pistes avancées :

- Un buffet froid serait prévu avec boissons et musiques.
- L'idée est émise que chaque élève puisse venir avec son cavalier / sa cavalière sans que cela soit imposé. Par contre un code vestimentaire sera demandé.
- Il est prévu que des cartons d'invitations soient édités
- Il est proposé que des photos soient prises à l'occasion de cette soirée en guise de souvenir pour être mises à la vente ou pas.
- Les parents d'élèves ne seront pas invités mais les enseignants des classes concernées oui
- L'accent sera mis sur la sécurité et les élèves seront sous la responsabilité des membres de l'association

M. Boillot fait un aparté pour remercier, d'une part, les communes qui ont apporté un soutien financier pour la classe de découverte et, d'autre part, la commune de Ruffey-le-Château qui de son côté met à disposition sa salle des fêtes pour les actions de l'association des parents.

- Kermesse de fin d'année (juin) :

Mme Mottin suggère les dates du 17 ou 24 juin.

M. Boillot donnera son choix ultérieurement car il avait prévu initialement la date du dernier conseil de l'école le 17 juin.

Mme Mottin demande si les enseignants avaient prévu d'intégrer une animation à cette occasion.

M. Boillot répond que non.

Mme Mottin précise que les jeux habituels seront proposés.

M. Boillot indique que l'ordre du jour étant épuisé il demande s'il y a des questions.

M. Lupinelli prend la parole pour demander si une photo de classe sera prévue cette année.

M. Boillot lui répond certainement que oui, avant la fin de l'année.

M. Decosterd informe que la classe de Burgille participera à la journée mondiale de l'eau en visitant les installations du SIEVO et de la station d'épuration de Marnay le 22 mars prochain.

Il n'y a plus de remarques ni de questions.

La séance est levée à 19 heures.

Le Directeur,

D. Boillot



**ECOLE INTERCOM .
DE RECOLOGNE
TEL : 0381581852**

Le secrétaire,

L. Lupinelli

